



Certificat d'affichage

Le Maire de Léognan (Gironde), certifie avoir fait publier et afficher sur le panneau des affichages légaux en mairie en date du 28 mars 2023 et pendant toute la durée des études nécessaires, la délibération de prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Léognan (délibération 2023/08 du 22 mars 2023).

Fait à Léognan, le 03/04/2023

*Le Maire
Laurent BARBAN*

